

Toute commande passée emporte acceptation par le client des présentes conditions générales de vente et renonciation de sa part à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

## 1- Conclusion de la vente

Les offres émises par la société Hectron demeurent valables pendant 6 mois, sauf stipulations contraires.

Les délais de réalisations sont donnés à titre indicatif. Ils courent à partir de la réception du bon de commande par la société Hectron ou de la date où lui sont parvenus les renseignements et/ou règlements que le client s'était engagé à lui remettre.

Un retard n'autorise pas le client à annuler la vente ou à refuser la marchandise ; il ne peut pas davantage donner droit à retenue, pénalité, compensation, dédommagement.

Toute modification ou résiliation de la commande devra être demandée par écrit à la société Hectron qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser. En cas d'acceptation, il peut s'ensuivre une prolongation du délai de livraison ainsi qu'une majoration du prix initialement déterminé.

La société Hectron pourra apporter à tout moment toute modification de détails aux produits, notamment de disposition, de forme, de couleur, de dimensions ou de matière dont les représentations, descriptions et spécifications figurent dans sur son site Internet et ses brochures commerciales.

## 2- Propriété intellectuelle et confidentialité

La société Hectron n'est tenue en aucun cas de fournir ses plans d'exécution même si les produits sont livrés avec un schéma d'installation. Les plans et documents éventuellement remis au client restent la propriété de la société Hectron et sont confidentiels. Le client s'interdit de les communiquer à des tiers et ne pourra les utiliser que pour les seuls besoins de l'exploitation et de la maintenance des produits.

La technologie et le savoir-faire, breveté ou non, incorporés dans les produits ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux produits restent la propriété exclusive de la société Hectron. Tout droit de reproduction est exclu, notamment pour les pièces de rechange.

## 3- Livraison

La livraison est réputée effectuée dans les locaux de la société Hectron (EX-works, Incoterms 2000 Chambre de Commerce Internationale).

La société Hectron se réserve la possibilité d'effectuer des livraisons partielles. Le client ne peut en aucun cas se prévaloir de la non livraison de la totalité des produits commandés pour différer ou refuser le paiement correspondant à une livraison partielle.

Les produits voyagent aux risques et périls du client auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Ce contrôle doit porter notamment sur les quantités, la qualité des produits, ainsi qu'à leur conformité à la commande. En tout état de cause, aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de 8 jours à compter de la date de livraison. Si confiés à un transporteur, les produits ont subi des pertes ou avaries, le client doit impérativement, à peine de non prise en compte de sa réclamation par la société Hectron, porter des réserves précises et motivées sur le document de transport et réitérer sa protestation motivée dans les formes et les délais prévus à l'article L 133-3 du Code de commerce.

## 4- Conditions de paiement

Les produits sont payables en totalité à leur mise à disposition dans les locaux de la société Hectron. Les

prix sont présentés en Euros hors T.V.A. et tous autres droits et taxes relatifs à la vente, à la livraison, à l'emballage, aux droits de douane et au transport des marchandises qui sont à la charge du client.

En cas de livraison partielle, le client ne sera facturé que pour les produits effectivement livrés.

## 5- Règlement

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables sous un délai de 60 jours nets date de facturation.

Le règlement pourra s'effectuer par chèque, virement bancaire ou traite.

Aucun escompte n'est consenti pour les règlements anticipés, sauf acceptation formelle de la société Hectron.

Les paiements sont effectués à l'adresse indiquée sur les factures ; aucune déduction, compensation ou retenue de quelque nature que ce soit ne pourra être opposée à la société Hectron.

Le retard de paiement entraîne la suspension par la société Hectron de ses propres obligations jusqu'au paiement complet des sommes exigibles.

En cas de retard de paiement excédant un délai de 30 jours, la vente pourra être résolue de plein droit par la société Hectron, aux torts de l'acheteur, huit jours après une mise en demeure de payer restée sans effet. Le client supportera tous les frais engagés par la société Hectron pour le recouvrement des sommes dues.

Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à ses obligations (par exemple défaut ou retard de règlement), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que celui-ci ne fournisse un paiement d'avance des marchandises : aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera alors accordée.

## 6- Prêts

La société Hectron peut accorder à ses clients une période d'essai du matériel. Cet avantage ne peut être réclamé que si la proposition en figure sur l'offre de prix et si le bon de commande émis par le client la mentionne. Il est limité à un prêt par client.

Sauf stipulation contraire, le prêt est consenti pour une durée de 1 mois à compter de la date de réception du matériel par le client. A l'issue de cette période, le client dispose du droit de renvoyer le matériel dans les seuls cas où ce matériel aurait révélé soit un dysfonctionnement, soit des performances insuffisantes.

Le transport retour du matériel prêté est à la charge du client. Les éventuelles dégradations du matériel prêté constatées par la société Hectron pourront donner lieu à la facturation de pénalité dont le montant sera fixé suivant l'appréciation de la société Hectron et qui pourra atteindre au maximum le prix de vente du matériel.

Le client qui souhaite renvoyer du matériel doit en aviser la société Hectron avant la fin de la période d'essai. A défaut, le matériel sera considéré comme acheté par le client et sera facturé.

## 7- Force majeure

Les cas fortuits ou de force majeure (tels que, non limitativement : grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société Hectron ou de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées) auront pour effet de suspendre les obligations contractuelles de la société Hectron.

## 8- Clause de réserve de propriété

La société Hectron conserve la propriété des produits jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix (loi

90.335 du 12 mai 1980), étant précisé que la simple remise d'une traite ne vaut pas paiement.

A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, la société Hectron pourra exiger à tout moment la restitution des produits livrés, aux frais du client et quel qu'en soit le possesseur et les acomptes déjà versés resteront acquis à la société Hectron en contrepartie de la jouissance des produits dont aura bénéficié le client.

## 9- Garanties

La société Hectron s'engage à remédier à tout défaut de fonctionnement des produits provenant d'un vice dans la conception, les matières ou la fabrication, qui se sera manifesté dans les douze mois à compter de la livraison des produits.

La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie des produits.

La garantie est strictement limitée à la remise en état ou au remplacement des marchandises affectées d'un vice ou d'un défaut de conformité, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit.

Cette garantie ne s'applique pas en cas de défaut résultant d'une utilisation des produits non conforme à leur destination, de conditions de stockage inadéquates, d'un environnement non approprié aux produits ou du non-respect des notices d'installation et/ou de raccordement, d'une carence des fournitures et prestations mises à la charge du client, ou encore d'une erreur résultant de données inexacts fournies par le client.

De plus, la garantie ne pourra s'appliquer si des modifications ou adjonctions ont été effectuées sur les produits par le client sans l'accord écrit de la société Hectron.

La réparation a lieu dans les ateliers de la société Hectron qui prend à sa charge les frais de main-d'œuvre et de pièces détachées relatifs à la réparation, à l'exclusion des frais liés au transport aller des produits défectueux.

## 10- Responsabilité

La responsabilité de la société Hectron ne saura en toute hypothèse dépasser le montant encaissé au titre de la vente des produits défectueux, à l'exclusion de tous autres pertes, dommages, indemnités de toutes natures et notamment dommages indirects et/ou immatériels tels que, sans que cette énumération soit limitative : les éventuels manques à gagner, pertes d'exploitation, pertes d'utilisation ou de revenus, réclamations de tiers, que pourrait subir le client.

Le client assume la responsabilité de l'utilisation des produits et doit s'assurer par lui-même, avant toute installation, qu'ils sont appropriés à l'usage auquel ils sont destinés.

## 11- Attribution de compétence

Tout litige relatif à une offre émise ou une vente effectuée par la société Hectron, qui ne pourrait être réglée à l'amiable, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nice, même en cas d'action en référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.